

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

CAHORS ET DÉP<sup>ts</sup>: Trois mois, 5 fr.; Six mois, 10 fr.; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>ts</sup>: — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS: L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

ANNONCES (la ligne)..... 20 cent.  
RECLAMES — ..... 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS		
Omibus	Poste	Omibus	Omibus	Poste	Omibus	Omibus	Omibus	Omibus	Omibus	Omibus	Omibus	Omibus	Omibus	Omibus	Omibus	Omibus	
CAHORS. — D. 6 40	12 25	1 45	PARIS. — D. 8 20	1 45	8 20	CAHORS. — D. 4 41	10 22	5 25	TOULOUSE. D. 5 40	10 16	2 30	CAHORS. — D. 7 40	11 30	5 25	PARIS. — D. 8 45	11 30	5 10
Mercuès. . . . .	6 52	1 16	— Express. 8 20	1 45	8 20	Sept-Ponts. . . . .	4 53	10 32	Cabessut, halte 7 40	11 30	5 25	Arcambal. . . . .	8 12	5 36	CAPDENAC. D. 7 45	11 30	5 10
Parnac. . . . .	7 4	1 23	BORDEAUX. . . . .	5 45	3 15	Cieurac. . . . .	5 11	10 46	BORDEAUX. . . . .	9 30	9 30	Lamadolaine. . . . .	7 58	5 45	TOIRAC. . . . .	8 11	12 18
Luzach. . . . .	7 18	1 37	M. Libos. — D. 8 35	3 18	9 7	Montpezat. . . . .	5 20	10 53	Fonville. . . . .	7 40	10 54	Montbrun, hal. . . . .	8 21	5 43	Montbrun, hal. . . . .	8 21	12 30
Castelfranc. . . . .	7 18	1 37	Funel. . . . .	3 30	9 19	Labenne. . . . .	5 31	11 5	Albias. . . . .	7 53	11 3	Conduché. . . . .	8 35	1 5	Cajarc. . . . .	8 34	12 32
Puy-l'Évêque. . . . .	7 30	1 48	Soturac-Touzac. . . . .	3 30	9 19	Borredon. . . . .	5 45	11 16	St-Cirq, halte. . . . .	8 43	11 13	St-Cirq, halte. . . . .	8 43	1 14	Calvignac, hal. . . . .	8 46	1 6
Duravel. . . . .	7 40	1 57	Duravel. . . . .	3 39	9 28	Caussade. . . . .	5 55	11 27	St-Martin-Lab. . . . .	8 57	1 35	St-Martin-Lab. . . . .	8 57	1 35	St-Martin-Lab. . . . .	8 57	1 26
Soturac-Touzac. . . . .	7 40	1 57	Puy-l'Évêque. . . . .	3 48	9 37	Réalville. . . . .	6 5	14 30	Calvignac, hal. . . . .	9 5	1 44	St-Cirq, halte. . . . .	9 5	1 44	St-Cirq, halte. . . . .	9 5	1 44
Funel. . . . .	7 40	1 57	Gastelfranc. . . . .	4 3	9 52	Albias. . . . .	6 13	14 44	Cajarc. . . . .	9 31	2 10	Conduché. . . . .	9 13	1 35	Conduché. . . . .	9 13	1 35
M. Libos. — A. 8 8	2 13	7 40	Luzach. . . . .	4 16	10 5	Fonville. . . . .	6 22	11 52	Montbrun, hal. . . . .	9 33	2 21	Saint-Géry. . . . .	9 28	2 22	Saint-Géry. . . . .	9 28	2 22
BORDEAUX. . . . .	3 50	11 45	Parnac. . . . .	4 26	10 15	Montauban. A. 6 30	12 7	7 45	Labenne. . . . .	9 44	12 13	Toirac. . . . .	9 44	2 45	Vers. . . . .	9 35	2 35
PARIS. — A. 11 46	4 37	2 48	Mercuès. . . . .	4 38	10 26	BORDEAUX. . . . .	10 40	6 05	Cieurac. . . . .	9 54	12 22	Lamadolaine. . . . .	9 58	3 10	Arcambal. . . . .	9 45	2 56
			CAHORS. — A. 10 10	4 36	10 43	TOULOUSE. A. 8 46	1 45	6 57	Sept-Ponts. . . . .	10 7	12 34	CAPDENAC. A. 10 12	3 27	7 33	Cabessut, halte. . . . .	9 57	3 10
									CAHORS. — A. 10 17	12 42	6 44	PARIS. — A. 11 46	4 37	2 48	CAHORS. — A. 10 6	3 20	7 31

Cahors, le 3 Octobre

## NOUVELLES POLITIQUES

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Suite de la discussion du budget de la marine : M. Gerville-Réache, rapporteur, dit : « Ce qu'on reproche à la marine, c'est de ne pas faire un emploi judicieux des fonds du budget. Les crédits alloués dépasseront 200 millions, qui sont souvent mal employés. Des erreurs commises dans les arsenaux sont les principales causes de ce mauvais emploi. »

M. l'amiral Krantz répond qu'il est inexact que les crédits soient mal employés. D'ailleurs ils suffisent à peine à nourrir les deux bous.

Il constate que la marine est en suspicion. M. Rouvier, président de la commission du budget, dit que l'administration française EST PROBE MAIS DÉPENSÈRE.

Il est utile d'assurer le contrôle, tout en ayant pleine confiance dans le ministre actuel. M. Georges Roche réfute les arguments de M. Deschanel et déclare préférer l'opinion de M. l'amiral Krantz que son passé garantit contre tout soupçon.

Il impute aux changements continuels des ministres la mauvaise administration de la marine. L'orateur rétablit le véritable rôle des torpilleurs et des cuirassés et termine en réclamant un long maintien aux affaires des ministres, pour augmenter leur responsabilité.

La discussion générale est close. La séance est levée à 6 h. 35. La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

La grande bataille. — On lit dans le Parti national : Après le vote du budget viendra, à moins d'imprévu, la discussion sur la révision. Ce sera la grande bataille qui décidera de la durée ou de la chute du ministère Floquet. Vaincu, c'est la démission immédiate et probablement l'ajournement

indéfini du programme radical ; vainqueur, c'est le maintien du ministère Floquet jusqu'aux élections générales. On voit que l'enjeu est considérable pour le ministère et on peut être certain qu'il mettra tout en œuvre pour triompher. Le parti modéré, de son côté, usera de toutes ses forces, pour faire avorter le projet du gouvernement.

Quoique plus d'un mois au moins nous sépare encore de l'ouverture des débats, on se prépare de chaque côté à soutenir la bataille. Tous les chefs y prendront part ; on croit que M. Ribot montera le premier à la tribune pour porter les premiers coups à la proposition ministérielle. M. Clémenceau et M. Valdeck-Rousseau lui succéderont ; quant à M. Floquet, on sait que c'est lui qui parlera au nom du gouvernement. Il apportera dans la discussion toute la fougue et toute l'ardeur d'un homme qui combat pour l'existence. C'est M. Jules Ferry que le parti modéré désignera pour répondre à M. Floquet. L'ancien président du conseil prépare à ce sujet un grand discours, un de ces discours à sensation qu'on appelle discours-ministre. Les paroles de M. Ferry s'adresseront au moins autant au pays qu'au Parlement.

### Voyage du Czar

#### DÉRAILLEMENT DU TRAIN IMPÉRIAL

Le ministre de la cour a communiqué des détails sur le déraillement du train impérial. Le train, qui avait quitté Taranowka le 28 octobre, à midi, a déraillé, entre cette localité et Brocki, à un endroit où la voie passe dans des ravins assez profonds.

Au moment du déraillement, le czar, la czarine, toute leur famille et toute leur suite déjeunaient dans le wagon-salle à manger, lorsque le premier wagon du train dérailla.

Un choc terrible se produisit, et les wagons furent projetés des deux côtés de la voie. Le wagon-salle à manger resta sur la voie, mais resta déformé à en devenir méconnaissable. Le plancher et les roues furent brisés, les parois aplaties ; le plafond seul, qui s'était renversé, protégeait les voyageurs.

Il est extraordinaire qu'ils soient tous sains et saufs après cet accident, mais Dieu protégeait le czar et sa famille.

Les voyageurs impériaux sont sortis sans accident du milieu des débris du wagon. Tous les autres

des verrous.

Toutes les pièces de cet appartement étaient meublées avec un goût et un luxe somptueux, véritablement princier, qui fit légèrement froncer les sourcils au sceptique policier, homme pratique et surtout blasé par l'exercice de ses redoutables fonctions, et dont l'implacable expérience croyait deviner toutes les défaillances de ce cœur ambitieux, et surtout envieux de jeune fille pauvre et admirablement belle, vivant au milieu de ce continu et chatoyant mirage d'une fortune qu'elle ne possédait pas, et que, peut-être, elle ne posséderait jamais.

Le premier porte, ainsi que les autres de l'appartement, n'était fermée qu'au pène ; les clés étaient à toutes les serrures.

Les trois hommes pénétrèrent dans l'appartement, éclairés par un valet de pied, marchant devant eux et portant de la main gauche un candélabre à plusieurs branches garnies de bougies.

Les visiteurs traversèrent les trois premières pièces sans s'y arrêter.

Ces pièces étaient dans le plus grand ordre ; ils ouvrirent la porte de la chambre à coucher, et malgré eux ils demeurèrent quelques instants immobiles sur le seuil, saisis d'admiration, et presque de respect.

C'était bien là véritablement la chambre à coucher d'une jeune fille chaste et pure, dont les idées ne se sont pas encore égarées sur le monde, et dont le sommeil, calme et sans rêves décevants, doit faire sourire les anges.

Tout dans cette chambre, ou plutôt dans ce nid délicieux, était frais, parfumé, ravissant de candeur et d'innocence.

voyageurs sont également sains et saufs. Ils n'ont reçu que des blessures légères ou des contusions, à l'exception de l'aide de camp Cheremetieff, qui a été atteint plus grièvement, sans toutefois être en danger.

La destruction des autres parties du train a été accompagnée de différents accidents.

Le capitaine d'état-major Bresch, du corps des chasseurs, un médecin auxiliaire, un secrétaire, un prêtre, deux courriers, un cosaque des appartements de l'empereur, un chasseur, cinq employés du chemin de fer et six soldats du bataillon des chemins de fer ont été tués. Dix-huit autres personnes ont été blessées.

M. Saint-Jernvall, inspecteur en chef des chemins de fer, a été heurté violemment.

L'impératrice a donné en personnes des ordres concernant les secours à donner aux blessés.

Le temps était très mauvais. Il pleuvait continuellement et le terrain était glissant. Malgré cela, l'empereur est descendu plusieurs fois au bas du remblais pour se rendre auprès des morts et des blessés. Il n'est allé au train de réserve que lorsque le dernier blessé a été placé dans le train sanitaire.

Les blessés ont été transportés à Karkof. Un officier est resté à l'endroit du déraillement pour surveiller le transport des morts et la recherche des bagages qui étaient dans les wagons brisés.

L'empereur a donné l'ordre de transporter les morts à Saint-Petersbourg et de procurer des secours à leurs familles.

La voie ayant été barrée par suite de déraillement, le train portant la famille impériale revint jusqu'à Losowaje. A cette station, une messe de morts fut célébrée par ordre de l'empereur par le curé du village pour les victimes de l'accident, et un service fut célébré pour remercier Dieu du salut extraordinaire de ceux qui avaient échappé au danger.

Lorsque ce service fut terminé, l'empereur invita toutes les personnes qui se trouvaient dans le train qui avait déraillé, y compris les domestiques, à un déjeuner, qui eut lieu dans la salle de la station.

Une enquête doit être faite pour rechercher la cause exacte du déraillement ; mais il est déjà cer-

Rempli de ces mièvreries enfantines, si touchantes, qui marquent la transition entre l'enfant et la jeune fille, et rappellent les souvenirs si doux des premières années, pieusement conservés.

Tout était rangé et disposé avec un soin parcimonieux de pensionnaire.

Les chefs étaient à tous les meubles ; les tiroirs regorgeaient de linge, de dentelles, etc., etc.

Des bijoux d'un grand prix, bagues, boucles d'oreilles, agrafes, etc., étaient posés dans des coupes en agathe, sur la cheminée.

Sur le dossier d'un fauteuil était négligemment jetée une écharpe-fichu, que sans doute la jeune fille avait quittée au moment de sortir.

Julian et Bernard, avec leur nature droite et loyale subissaient, sans même essayer de s'en défendre, l'influence toute puissante de ce chaste gynécée de jeune fille.

Le policier lui-même se surprenait, malgré ses brutales théories, à sentir son cœur, qu'il croyait mort à toute émotion généreuse, battre doucement dans sa poitrine.

Surpris de cette émotion, si en dehors de ses habitudes, il jeta des regards effarés autour de lui.

Il tourmentait son binocle, son nez de fouine avait des titillements nerveux.

Julian et Bernard avaient tout à coup senti s'évanouir leurs soupçons à la vue de cette chambre virginale.

tain qu'il ne saurait être question d'attribuer cet accident à la malveillance.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Tableau d'avancement. — Dans la liste des sous-lieutenants proposés au grade de lieutenant, nous remarquons :

M. Maratuech, sous-lieutenant au 7<sup>e</sup> de ligne.

La Toussaint. — Dans toutes les paroisses de la ville, la fête des Saints a été célébrée avec la plus grande solennité. A la Cathédrale notamment où Mgr l'Évêque officiait, il y a eu grande affluence aux diverses cérémonies de la journée.

Hier, fête des morts, pèlerinage aux tombes aimées. D'un côté, les manifestations publiques, les déportations se groupant, bannières en tête, pour porter des couronnes magnifiques aux morts glorieux. — De l'autre, l'enfant, l'époux, la mère, venant déposer silencieusement, avec des sanglots mal étouffés, un pieux souvenir sur la pierre où reposent les leurs.

Que de tristes pensées assiègent l'âme en ce jour de deuil, et comme on est heureux de pouvoir croire que tout, bonheur, dévotion, sacrifices, génie, tout ne finit pas avec la pauvre vie de ce monde.

### Comité du monument Gambetta

Les Membres du Comité du monument Gambetta sont convoqués par M. Sirech, président, à une réunion qui aura lieu, dans une des salles de la mairie, le dimanche 4 novembre prochain, à 4 heures du soir.

Voici la liste des membres qui composent ce Comité : MM. Graux, ancien préfet du Lot, président d'honneur ;

supposer, mais il est impossible qu'elle en soit complice ! ajouta Julian.

— Je commence aussi, messieurs, dit le policier à croire que...

Mais tout à coup il tressailla, poussa une exclamation de surprise, et ses traits prirent une expression véritablement diabolique.

Les deux hommes se retournèrent vivement.

Quelque temps auparavant, miss Lucy Gordon avait été assez sérieusement indisposée pour garder la chambre pendant deux ou trois jours.

Le feu avait été allumé dans sa chambre à coucher, et l'on n'avait pas encore songé à enlever les cendres.

C'était la vue de ces cendres qui avait causé une si vive émotion au digne Pascal Bonhomme.

Or, grande fut la surprise des deux amis, en se retournant, de voir le policier à quatre pattes devant la cheminée, et ramassant dans les cendres, qu'il écartait avec soin, quelques morceaux de papier plus ou moins brûlés, les rassembler avec les plus grandes précautions, et les lire avec une joie évidente.

— Qu'y a-t-il donc ? demanda Julian avec étonnement.

— Auriez-vous découvert un trésor ? ajouta Bernard avec un sourire un peu railleur.

Le policier ouvrit froidement son portefeuille, y renferma soigneusement les papiers recueillis par lui dans les cendres laissées dans la cheminée.

Il se releva, épousseta avec soin ses genoux, et, lançant par dessus son binocle un regard d'une expression singulière à Bernard : GUSTAVE AIMARD A suivre.

### LES AVENTURES

## D'un Peau-Rouge

A PARIS

TROISIÈME PARTIE

LES MORTS-VIVANTS

XVI

COMMENT M. PASCAL BONHOMME, ANCIEN CHEF DE LA BRIGADE DE SURETÉ, SE TROUVA SEUL DESON AVIS, ET REFUSA DE DONNER SA LANGUE AUX CHIENS.

Il séparait l'appartement de madame de Valenflours de celui de sa fille, et communiquait avec tous les deux.

Il se composait d'une chambre à coucher avec cabinet de toilette et attenant, un cabinet de travail et un salon-boudoir précédé d'une antichambre, ouvrant sur le grand escalier.

Par un escalier dérobé, aboutissant au cabinet de toilette, on descendait au jardin.

Dans le salon-boudoir, deux portes, percées à droite et à gauche, mettaient ainsi que nous l'avons dit, en communication directe les deux appartements des deux dames de Valenflours avec celui de la demoiselle de compagnie.

Ces deux portes pouvaient se condamner des deux côtés, extérieur et intérieur, en poussant

Sirach, président ;  
Relhié, vice-président ;  
Bouysson, secrétaire-trésorier ;  
Cambres, président du Conseil génér. ;  
Lurguie, président du tribunal civil ;  
Caviolle, Jules, ancien secrétaire général ;  
Talou, conseiller général ;  
Bousquet, conseiller municipal ;  
Costes, maire ;  
Pouzergues, ancien conseiller municipal ;  
Guiraudies-Capdeville, chef de division ;  
Girma, libraire-éditeur ;  
Clary, docteur ;  
Delpéch, négociant ;  
Brassac, directeur du *Republicain du Lot* ;  
Delpérier, direct. du *Réformateur du Lot* ;  
Laytou, directeur du *Journal du Lot* ;

**Musique du 7<sup>e</sup>.** — La maire de la ville de Cahors porte à la connaissance des habitants, que la musique du 7<sup>e</sup> d'infanterie se fera entendre, sur les allées Fénelon, à partir du dimanche, 4 novembre courant, les jeudi et dimanche de chaque semaine, de 3 à 4 heures du soir.

**Société de pisciculture.** — Samedi soir a eu lieu, dans une des salles de la mairie, une réunion préparatoire pour la formation d'une Société de pisciculture du Lot.

Un grand nombre de pêcheurs avaient répondu à l'appel des promoteurs de cette réunion.

M. Combarieu, archiviste départemental, acclamé président, a exposé le but de la Société projetée. Les motifs qu'il a invoqués sont les suivants :

Louer un cantonnement de pêche dans lequel on ne pourrait pêcher qu'à la ligne et où les pêcheurs de profession n'auraient aucun droit ;

Repeupler ce bassin et y mettre d'autres espèces, telles que le gardon, la brème et autres qui, paraît-il, s'acclimateraient bien dans notre rivière.

En outre, un garde serait spécialement employé pour la surveillance de ce bassin.

Des projets de statuts, qui ont été approuvés à l'unanimité, ont été ensuite lus par le président.

On s'est séparé à dix heures, après avoir signé une demande d'autorisation d'association qui va être adressée à M. le Préfet.

**Proposition de loi.** — Le Sénat a adopté, en deuxième lecture, la proposition de loi suivante présentée par les sénateurs de l'Hérault : MM. Griffa, Combescore et Lisbonne :

Article 1<sup>er</sup>. — Nul ne pourra expédier, vendre ou mettre en vente sous la dénomination de vin, un produit autre que celui de la fermentation des raisins frais.

Article 2. — Le produit de la fermentation des raisins frais avec addition de sucre et d'eau; le mélange de ce produit avec le vin, dans quelque proportion que ce soit, ne pourra être expédié, vendu ou mis en vente, que sous le nom de vin de sucre.

Article 3. — Le produit de la fermentation des raisins secs avec de l'eau ne pourra être expédié vendu ou mis en vente, que sous la dénomination de vin de raisins secs ; il en sera de même du mélange de ce produit, quelles qu'en soient les proportions, avec du vin.

Article 4. — Les fûts ou récipients contenant des vins de sucre ou des vins de raisins secs devront porter en gros caractères : Vin de sucre, vin de raisins secs.

Les livres, factures, lettres de voiture, connaissements, devront contenir les mêmes indications, suivant la nature du produit livré.

Article 5. — Les titres de mouvement accompagnant les expéditions de vins, vins de sucre, vins de raisins secs, devront être de couleurs spéciales.

Un arrêté ministériel réglera les détails d'application de cette disposition.

Article 6. — En cas de contravention aux articles ci-dessus, les délinquants seront punis d'une amende de 25 francs à 500 francs et d'un emprisonnement de dix jours à trois mois.

L'article 463 du Code pénal sera applicable. En cas de récidive, la peine de l'emprisonnement sera toujours prononcée.

Les tribunaux pourront ordonner, suivant la gravité des cas, l'impression dans les journaux et l'affichage, aux lieux qu'ils indiqueront, des jugements de condamnation aux frais du condamné.

Article 7. — Toute addition au vin, au vin de sucre, au vin de raisins secs, soit au moment de la fermentation, soit après, du produit de la fermentation ou de la distillation des figues, caroubes, fleurs de mowra, clochettes, riz, orge et autres matières sucrées, constitue la falsification de denrées alimentaires prévue par la loi du 27 mars 1851.

Les dispositions de cette loi sont applicables à ceux qui falsifient, retiennent, vendent ou mettent en vente la denrée alimentaire, sachant qu'elle est falsifiée.

La denrée alimentaire falsifiée sera confisquée par application de l'article 5 de ladite loi.

**Police de la chasse.** — Un arrêté de M. le préfet du Lot dispose que, jusqu'à nouvel ordre, toute personne munie d'un permis de

chasse pourra chasser les oiseaux de passage, dont les espèces sont ci-après déterminées savoir :

1<sup>o</sup> La bécasse, au fusil, mais sous bois seulement jusqu'au 31 mars inclusivement ;

2<sup>o</sup> L'ortolan, avec des matoles ou des nappes, depuis le 15 avril jusqu'au 15 juin, et du 15 août au 15 octobre ;

3<sup>o</sup> La grive et le tourde, au fusil, jusqu'au 31 mars ;

4<sup>o</sup> L'alouette de passage, dite lulu, soit au fusil, soit avec des lacets à un crin, jusqu'au 31 mars.

Cet arrêté a été pris, suivant l'avis émis par le conseil général du Lot, dans la session d'août dernier.

**Collège de Figeac.** — M. Gros, licencié en sciences physiques, professeur de physique au collège de Figeac, est élevé de la 4<sup>e</sup> classe à la 3<sup>e</sup>.

**Enseignement primaire.** — M. Fabre, Pierre, à Belmont est nommé à St-Jean-Lagineste, commune de Saint-Médard-de-Prèsque, et M. Boriès, Jean-Henri de Saint-Jean-Lagineste, est nommé à Belmont (Bretenoux).

**Élections municipales.** — On sait que les élections municipales de Castelfranc avaient été annulées par le conseil de préfecture du Lot. Voici le résultat du scrutin qui a eu lieu à la suite de cette annulation :

Premier tour : républicains élus, 3 ; réactionnaires, 2

Second tour : républicains élus, 6 ; réactionnaires, 2.

**Nécrologie.** — M. l'abbé Sodrès, ancien curé de Nadillac, est mort à Murat, le 18 octobre.

**Fraudes dans l'enregistrement.** — D'après le *Figaro*, M. Ferroillat aurait renoncé à la réforme et à la répression des fraudes dans l'enregistrement des actes judiciaires, à la suite de l'opposition qu'il rencontre dans son entourage.

**Saisie de dessins.** — Le ministre de l'intérieur a adressé à la préfecture de police et aux préfets des départements une circulaire ordonnant de procéder à la saisie des cinq dessins suivants :

1<sup>o</sup> Une chromolithographie représentant le général Boulanger, qui ne porte pas de nom d'imprimeur ;

2<sup>o</sup> Un dessin colorié, représentant le comte de Paris en uniforme, portant le képi à la main, devant un régiment qui lui présente les armes ; ce dessin est édité par la Librairie nationale, 35, avenue Victor Hugo ;

3<sup>o</sup> Une image colorisée, imprimée à Epinal chez Pellerin frères, représentant le prince Victor à cheval, en costume militaire, passant devant un régiment qui lui présente les armes ;

4<sup>o</sup> Un dessin ayant pour titre : *Coup de balai* et représentant le général Boulanger l'épée à la main, chassant les députés de la Chambre, imprimé chez Davy, 52, rue Madame ;

5<sup>o</sup> Un dessin ayant pour titre : *En revenant de la Chambre*, et représentant les députés fuyant devant l'apparition du général Boulanger.

Conformément aux instructions ministérielles, la saisie de ces dessins a été opérée, à Paris et dans les départements, par les commissaires de police.

**Les obsèques du général de Sonis.** — Les obsèques du général de Sonis ont eu lieu mercredi, à deux heures.

Toutes les troupes de la garnison y assistaient.

Le régiment de dragons à cheval était massé sur la place de la Cathédrale.

Remarqué dans le cortège : MM. le général Verrier, le général Gaillard, le colonel du 7<sup>e</sup> de ligne, le colonel du 9<sup>e</sup> de ligne, avec les députations d'officiers de ces deux régiments.

M. le colonel commandant la 17<sup>e</sup> légion bis à Agen était également dans le cortège.

C'est Mgr Fiard, évêque de Montauban, qui a donné l'absoute.

Foule immense sur tout le parcours.

M. de Sonis, brigadier à l'école de Saint-Cyr, suivait le char funèbre, accompagné par M. le général Vincendon, commandant la 33<sup>e</sup> division, et M. de Sérerville, officier d'ordonnance du général de Sonis.

Le 9<sup>e</sup> chasseurs, en garnison à Aoch, avait envoyé une nombreuse députation d'officiers et de sous-officiers.

Après la cérémonie religieuse, le corps a été transporté à la gare, d'où il est parti, dans la soirée, pour le département de Saône-et-Loire.

**Phénomènes astronomiques.** — La première quinzaine de novembre nous réservera

de splendides phénomènes ; on pourra contempler des pluies d'étoiles filantes qui seront suivies de légers tremblements de terre ; le 1<sup>er</sup> novembre, de cinq à six heures du soir, Vénus et Jupiter seront réunis et suivis de Mars ; le 6 du même mois, à la même heure, la lune passera en revue les trois planètes.

**Temps probable du mois de novembre.** — Perturbations probables, coups de vent, pluie, neige, crue d'eau à la suite des périodes critiques : 1<sup>o</sup> vers les 1<sup>er</sup>, 3, 5 ; 2<sup>o</sup> vers les 8, 10, 12 ; 3<sup>o</sup> vers les 14, 16, 18 ; 4<sup>o</sup> vers les 22, 24, 26 ; 5<sup>o</sup> vers les 28, 30. Eclaircies assez nombreuses entre les époques critiques, notamment sur la zone méridionale, où le temps sera encore relativement assez beau dans l'ensemble.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 15 octobre

Présidence de M. Combarieu, président

M. Laroussilhe, signale dans les œuvres de Marot la pièce suivante qui atteste une fois de plus que le poète Marot est né à Cahors.

Prenons le cas, Cahors, que tu me doives  
Autant que doit à son Maro Mantue,  
De toy neveux, sinon que tu recoves  
Mon second roy d'un cœur qui s'evertue,  
Et que tu sois plus gaye et mieulx vestue  
Qu'aux autres jours. Car son espouse humaine  
I vient aussi qui ton Marot l'amaine,  
Lequel tu as filé, fait et tyssu,  
Ces deux trop plus d'honneur le feront pleine  
D'entrer en toy que moy d'en être yssu

Le président, COMBARIEU. Le Secrétaire, ROUGIER.

Séance du 22 octobre

Présidence de M. Combarieu, président

M. Laroussilhe dépose : 1<sup>o</sup> le modèle des listes de souscription pour le monument élevé à Clément Marot.

2<sup>o</sup> Le programme de règlement d'un concours et dont le sujet serait un travail en prose ou en vers sur Clément Marot.

Rappelant ensuite un passage intéressant des poésies déjà signalé par M. Greil, il dit qu'il est utile de le relater au procès-verbal.

La pièce dans laquelle on l'observe est une épître dédiée au roi François 1<sup>er</sup> après un vol dont le poète fut victime de la part de son valet.

Marot tout en priant François 1<sup>er</sup> de lui prêter de l'argent s'exprimait ainsi :

Advisey donc, si vous avez desir  
De rien prêter, vous me ferez plaisir !  
Car puis un peu, j'ai basti à Clément  
Là où j'ai fait un grand déboursement !  
Et à Marot qui est un peu plus loing  
Tout tombera.

Ces vers de notre poète ont une grande importance en ce sens qu'ils corroborent la tradition suivant laquelle il aurait été propriétaire aux hameaux de Clément et de Marot situés à Cézac, canton de Castelnau-Montratier.

Le président, COMBARIEU. Le secrétaire adjoint, L. SALAMON.

**Accident.** — Encore un accident au niveau de la rue du Lycée. Mardi, vers 3 heures de l'après-midi, un camion, sur lequel étaient juchés tous les trucs et les nombreux décors ayant servi aux représentations des *Pilules du Diable*, après avoir suivi le boulevard, s'engageait dans la rue du Lycée pour se rendre à la gare. Malheureusement, le fameux passage n'a pu être franchi sans encombre, et l'échafaudage tout entier des décors, par suite du soubressant imprimé au véhicule, a été renversé sur le trottoir voisin, où, fort heureusement, personne ne passait à ce moment.

On nous assure que l'administration va prendre des mesures pour adoucir ce trop dangereux passage et que, d'ici à peu de temps, les accidents ne seront plus à redouter.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTE DE LA TOUSSAINT

Billets d'aller et retour à prix réduits

A l'occasion de la Fête de la Toussaint, des billets de bains de mer pour Arcahon, comportant une réduction de 40 0/0 sur le tarif légal, seront délivrés les mercredi 31 octobre et jeudi 1<sup>er</sup> novembre, dans les conditions fixées au tarif spécial A. N<sup>o</sup> 8<sup>or</sup>, aux gares de la section de Cahors et Villeneuve-sur-Lot, et seront exceptionnellement valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du mardi 6 novembre. En outre, les billets de même nature délivrés aux conditions dudit tarif les vendredi 2, samedi 3 et dimanche 4 seront également valables pour le retour jusqu'au mardi 6 novembre inclus.

**Un baromètre à bon marché.** — Remplissez à moitié un pot avec du sable humide ; posez sur ce sable une pomme de pin. Par le beau temps, les écailles s'ouvriront, et par le temps humide elles se fermeront hermétiquement.

**Les concessions au Tonkin.** — Le gouverneur général a pris un arrêté relatif aux concessions de terre, dont nous extrayons les articles suivants :

Article premier. — Des concessions de terrains ruraux libres et appartenant à l'Etat pourront être accordées aux Français qui en feront la demande, dans le but de créer des exploitations agricoles ou de s'adonner à l'élevage du bétail.

Art. 2. — Ces concessions, provisoires pendant cinq années, deviendront définitives dans les conditions qui seront expliquées plus loin.

Elles donneront lieu à une perception de la part de l'administration, fixée à 1 fr. par hectare.

Art. 3. — Elles ne comprendront que la surface du sol. Les mines, carrières et généralement les produits du sous-sol seront réservés et soumis à des règles spéciales.

Art. 7. — Dans les huit jours qui suivront la signature du contrat, le demandeur devra justifier du versement à la caisse du payeur de la province de la somme de 1 fr. par hectare précédemment prévue.

Art. 8. — Il s'engagera à mettre en culture ou en exploitation le terrain concédé dans le délai de cinq années à partir de la date de la signature du contrat, à raison de 1/5 par année, à peine d'encourir la déchéance prévue ci-après.

Art. 9. — A l'expiration du délai de cinq années, les parties non cultivées, à part le terrain des bâtiments d'exploitation, feront retour au domaine public par simple décision administrative ; la somme versée restant acquise en entier au trésor ; le reste pourra faire l'objet d'une concession définitive.

Aussitôt que la concession sera mise en entier en culture, le concessionnaire sera admis, s'il le désire, à présenter une nouvelle demande de concession.

Art. 10. — Le concessionnaire deviendra définitivement propriétaire si l'exploitation est complète dans le délai de cinq années.

Art. 12. — L'administration ne garantit pas le concessionnaire contre les troubles, évictions, revendications des tiers et contestations de toute nature qui pourraient survenir à partir de la signature du contrat.

Elle se réserve, en outre, le droit de reprendre les portions du terrain concédé qui lui seraient nécessaires pour l'établissement de routes et travaux d'utilité publique de toute nature, moyennant le remboursement du prix de vente, 1 franc par hectare, et le paiement de la valeur des constructions et installations diverses qui se trouveraient sur le terrain exproprié.

VITICULTURE

**Vins.** — La campagne sérieuse des affaires ne commence pas encore sur la place de Paris, ce n'est guère que dans une quinzaine que les vrais vins seront sur place et que des affaires suivies pourront être tentées.

Mais on est toujours indécis pour l'avenir. La récolte est abondante, sera-t-elle définitivement inférieure ou supérieure à 40 millions annoncé par le ministère de l'Agriculture ? On l'ignore, mais en tout cas il y aura bien du choix à faire et de là naîtront les difficultés. Les vins français arrivés jusqu'ici sur le marché de Bercy n'ont pu donner une juste opinion de la qualité des vins. Les renseignements recueillis de divers côtés laissent entrevoir qu'il faudra acheter avec prudence : déjà on annonce que les importantes opérations à livrer seront restreintes, la force alcoolique et la vinosité ne peuvent se rencontrer sûrement dans les grosses parties, objet des transactions.

On recherche en ce moment les vins vieux. Il y a quelque temps que ce mouvement se dessinait, il s'accroît davantage aujourd'hui. Les bonnes qualités des vins de cette année bénéficieront certainement de la fermeté dont jouissent les vins vieux. Quoi qu'il en soit, il faut attendre la seconde quinzaine de novembre pour voir les cours s'établir un peu sûrement.

Dans le Bordelais, la physiologie du marché pour les vins de la nouvelle récolte est, soit au vignoble, soit sur la place de Bordeaux, toujours la même ; les offres sont hésitantes et rares, les acheteurs tâtonnent.

Il n'en était pas de même les années précédentes, à pareille époque. Cette situation ne peut durer, maintenant surtout qu'il est possible de se rendre absolument compte des vins écoulés et qu'il sera aisé de fixer des cours satisfaisants pour le producteur et rénumérateurs pour le commerce.

La coeillette se termine dans les Charentes et est finie dans le Lot-et-Garonne et la Dordogne. Dans ces deux départements seulement, on cite

quelques affaires traitées mais partout ailleurs ; à part quelques achats particuliers, le commerce n'a encore voulu rien entreprendre. Il est encore difficile de dire ce que seront les cours à la première reprise ; on ne peut indiquer que les prix de 500 à 550 fr. le tonneau logé qui ont été payés pour les vrais vins blancs doux de Bergerac.

La décuaison est terminée dans toute la région méridionale ; il est encore assez difficile, après les dégustations les plus attentionnées, de se faire une idée parfaite de ce que seront les vins de 1888.

Dans le Roussillon, le marché continue à être très calme ; les acheteurs observent une réserve prudente et les achats sont très lents. Les propriétaires se tiennent sur la défensive et, malgré le peu d'empressément du commerce, tiennent leurs prix assez fermes.

En Bourgogne, le rendement est satisfaisant sur certains points, dans quelques localités il y a même abondance. Quant à la qualité, elle est bonne mais non exceptionnelle.

En Champagne, les vendanges se terminent par un beau temps qui fait regretter que le commencement de la cueillette n'ait pas été favorisé de la même façon.

**FAITS DIVERS**

**Mort dans une cuve.** — Le 23 de ce mois, à Billiac (Corèze) le jeune Béconne âgé de dix ans, jouait dans la cuve avec un gros chat lorsqu'en voulant saisir l'animal, il tomba dans une cuve où se trouvait la vendange en fermentation.

A ses cris, la mère qui se trouvait dans la cuisine, accourut à son secours, voulant sauver son enfant d'une mort certaine ; mais à demi asphyxiée, elle eut à peine le temps de crier à son tour, et lorsqu'on de ses voisins, le sieur Chastresse, arriva en toute hâte, l'enfant avait rendu le dernier soupir.

Le docteur Chaumont n'a pu constater le décès.

**L'homme-Vapeur.** — On nous écrit de Saint-Céré :

Calvayrac, de Mazamet, le célèbre coureur, surnommé *l'homme-vapeur*, dont l'arrivée dans nos murs avait été annoncée par dépêche, a fait son entrée au café du Grand-Balcon, chez Rouzet, au milieu d'une foule de curieux, à 1 h 15 m. venant de Lacapelle-Marival, située à 24 kil., qu'il a franchis en 1 h. 10.

Bientôt, de nombreux paris s'étant engagés, il a fait environ 5 kil. en 13 minutes.

Il a clos sa journée par une course à grande vitesse : 100 mètres en 10 secondes.

La foule, stupéfaite, a applaudi aux succès bien mérités de célèbre champion.

Mercredi, il a fait le trajet de St-Céré à Beaulieu, 17 kil. et *vice-versa*, en 1 h. 45 m.

Judi, il a franchi la distance de Saint-Céré à Gramat : 21 kil. en 1 h., et de là à Figeac pour effectuer lundi prochain, en une seule trotte, les 72 kil. qui séparent cette ville de Cahors.

**Les prophètes du temps.** — Les vrais prophètes du temps, ce sont les animaux. Voici leurs pronostics :

**Avant la pluie.** — Les hirondelles rasent la surface du sol.

Les lézards se cachent.

Les oiseaux lustrer leurs plumes.

Les mouches piquent fortement.

Les poules se grattent et se vautrent dans la poussière.

Les poissons sautent hors de l'eau.

Les canards et les oies battent des ailes, crient et se baignent.

Les bêtes à cornes mettent le nez au vent pour aspirer l'air, puis se rassemblent en troupeaux aux angles des prairies ou à l'ombre, en plaçant leur tête en arrière du vent.

Les moutons quittent le pâturage avec regret.

Les chèvres choisissent les lieux abrités.

Les ânes braient longuement et fréquemment et secouent les oreilles.

Les chiens paraissent engourdis.

Les coqs battent des ailes et chantent à des heures inaccoutumées.

Les paons crient du haut des arbres.

Les moineaux s'assemblent en troupes nombreuses à terre ou dans les haies et poussent ensemble des cris incessants.

Les grenouilles coassent.

Les rouges-gorges s'approchent des habitations.

Les abeilles quittent avec défiance leurs ruches et ne s'en éloignent guère.

Les fourmis transportent activement leurs œufs (coque).

Les grosses espèces de limaçons et d'hélices font leur apparition.

**Quand le temps va être beau.** — Les ti-

pules et les cousins volent, le soir, en colonnes nombreuses qui s'élèvent dans les airs.

Les rainettes qu'on tient dans un bocal s'élèvent sur de petites échelles.

**Signes indiquant un vent prochain.** — Les bêtes à cornes font des sauts et secouent brusquement la tête.

Les moutons deviennent folâtres et butent leur front.

Les porcs transportent de la paille dans la bouche, crient et secouent la tête.

Les chats grattent les arbres et les pieux

Les oies essaient de voler et étendent leurs ailes.

Les pigeons claquent fortement des ailes en volant.

Les hirondelles se tiennent d'un seul côté des arbres afin de se nourrir des insectes qui l'abritent du côté opposé au vent.

Les pies se réunissent en petites volées et jassent entre elles.

**Avant les orages.** — La litorne chante fort et longtemps.

Les hirondelles de mer quittent la côte pour pénétrer à l'intérieur des terres.

Les marsouins se réunissent en troupes qui pénètrent dans les rivières ou s'approchent des côtes.

Les martinets s'éloignent des villes et voltigent au-dessus des campagnes en criant fortement.

**L'exécution de Mathelin**

Paris, 31 octobre.

Mercredi a eu lieu, sur la place de la Roquette, l'exécution de Mathelin, l'ouvrier poissatier qui avait assassiné son ami Eugène Oudin, surveillant du balayage de la ville de Paris.

Vers trois heures, le fourgon arrive et les exécuteurs en sortent les montants de la guillotine, le couteau, le bélière, la bascule, et, en quelques minutes, tout est mis en place. Les spectateurs sont peu nombreux ; on ne remarque aucune femme.

On n'avait prévenu que peu de personnes de l'exécution ; aucune clameur n'a été poussée.

Quelques minutes avant six heures, M. Deibler et ses aides viennent s'assurer du fonctionnement de la machine. Le large couteau monte et redescend à diverses reprises dans sa rainure.

Dans l'intérieur de la prison, M. Ditte, substitut du procureur général ; M. Goron, chef de la sûreté ; M. Caubet, chef de la police municipale ; M. Couturier, juge d'instruction, et M. Blanc greffier, viennent de se rendre dans le cabinet de M. Beauquesne, où déjà attend l'abbé Faure. On entre dans la cellule de Mathelin.

Le gardien-chef, avec sa lanterne et son troussesau de clefs, pousse la lourde porte. Mathelin est réveillé. Assis sur son séant, il regarde. Apercevant M. Beauquesne et l'aumônier, il est interdit et ses yeux se tournent machinalement. Il saute du lit sans écouter ce que lui dit le directeur. Il passe une chemise, son pantalon de coutil, et s'assoit, tandis que les commissaires et le directeur s'éloignent pour le laisser un instant seul avec l'aumônier. Cinq minutes après, il sort, toujours muet, et se dirige vers la salle de la toilette. On lui a coupé les cheveux et le col de la chemise ; il est prêt.

— Vous embrasserez bien ma mère et ma fille, dit-il doucement à l'abbé Faure, plus rien, plus un mot. On traverse la cour ; la grande porte s'ouvre à deux battants. Le condamné apparaît ; il est 6 h. 20 minutes. Tous les chapeaux se lèvent, tous les yeux se tournent vers lui. Le condamné a la poitrine à moitié nue, les cheveux ras et grisonnants. Il est pâle, blême ; il est, paraît-il, phthisique, et la vie semble abandonner déjà ce grand corps qui flagelle. Il s'avance tête baissée, un peu courbé, les genoux chancelants. Il est soutenu par l'aumônier de la Roquette. Le chemin est court : vingt pas à peine, séparent la porte de la prison de la guillotine. Mais quel horrible calvaire pour le malheureux que chaque pas rapproche de la mort !

Mathelin, embrasse à deux reprises l'abbé Faure qui se détourne. Aussitôt les aides le couchent sur la table, on éclair passe et le couteau tombe. Justice est faite.

Le corps disparaît dans le panier et le fourgon s'éloigne précédé de gendarmes à cheval. Il est six heures et demie. A sept heures, on arrive à l'École de médecine, où les docteurs Brouardel, Mathias, Duval, Laborde et Paul Loyer, ont procédé, dans le plus grand secret, à l'autopsie de ce cadavre encore chaud et tout ensenglanté.

**Le VIN AROUD** au Quina, au Fer et à la Viande, est le médicament le plus énergique pour combattre la **CHLOROSE**, l'**ANÉMIE** et l'**APPAUVRISSEMENT** du SANG. Il convient aux personnes affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.

**TOUTES PHARMACIES**

**THÉÂTRE DE CAHORS**

DIRECTION MARIANNI-PILO

Encore un succès pour le Fiacre 117 qui ne les compte plus. La salle était comble, jeudi, Directeur, et acteurs et spectateurs ont été satisfaits les uns des autres. Ces derniers l'ont prouvé par leurs applaudissements, bien mérités, du reste. L'interprétation de la pièce ne la cède en rien de la conception.

Depuis la spirituelle Mme Saignard qui souligne avec une si malicieuse finesse jusqu'à l'humble agent de police si convaincu de l'importance de ses fonctions, on ne sait lequel on doit le plus applaudir. Ils ont tous bien mérité du public, et nous souhaitons que les hasards de leurs pérégrinations les ramènent bientôt dans nos murs, avec une œuvre nouvelle.

Notre précédente information se trouve démentie. Ce n'est que vers la fin de la semaine prochaine que nous pourrons entendre les pensionnaires de M. Mariani Pilo.

RÉMI-SOL.

Mardi, 6 novembre 1888

**Débuts de la troupe d'opéra**

**La Fille du Régiment**

Opéra-Comique en 2 actes

Mlle FRANCHINO, remplira le rôle de Marie

**AGENCE TRICOCHÉ ET CACOLET**

Maison de confiance, recherches dans l'intérêt des familles. Placement de Domestiques des deux sexes. Fonds de commerce à vendre dans et hors Paris. Associations diverses, mariages et autres. Spécialité pour les maris inquiets, surveillance de leurs dames, avant, pendant et après, avec la réciprocité et généralement opérations de toute nature.

L'Agence Tricoché et Cacolet donnera ses Consultations au Théâtre et très prochainement, de 8 heures à 11 heures et demie. Pour plus amples renseignements s'adresser, comme d'usage, au Bureau de location.

Pour le prix des places, consulter l'affiche du jour.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

du 20 octobre au 3 novembre 1888

**Naissances.**

Boyer Joseph, rue Ste-Barbe, 7.  
Tardieu Gaston, rue Feydel, 7.  
Espéret Jean, rue de la Liberté, 11.  
Calendrié Laurence, rue Nationale, 67.  
Monziés Cécile, Cours Vaxis.

**Mariages.**

Séguy Paul, et Capy Marie.  
Astruc Etienne et Bru Marie.  
Blayeau Ernest et Périé Pauline.

**Décès.**

Décas Marie, 47 ans, Hospice.  
Aurimond Marie, 82 ans, rue St-Urcice, 20r  
Gisbert Charles, 75 ans, rue Mascoutou, 25.  
Vayssière Jeanne, 16 ans, rue Labare, 25.  
Bris Marie, 6 mois, rue de la Banque.  
Plagès Adémar, 9 mois rue, de l'Université, 1.  
Courrejou Jean, 78 ans, Hospice.  
Lachoux postillon, 64 ans, rue du Portail-des-Augustins, 6.  
Pouget Jeanne, 71 ans, Allées Fénélon.  
Belalges Marie, 56 ans, r. Traversière donzelle  
Bessou Jean, 72 ans, Hospice.  
Ricard Rose, 64 ans, place Champollion.  
Besse Lucien, un an, rue des Capucins.  
Lafon Jeanne, 77 ans, rue Lestien, 44.

**ÉTUDE**

de M<sup>e</sup> Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, n<sup>o</sup> 52, près le Palais de Justice.

**EXTRAIT**

D'UN

**jugement en séparation de biens**

Par jugement du Tribunal civil de Cahors, rendu le trente-un octobre 1888, enregistré, la dame Marie Bourgnou sans profession épouse du sieur Etienne Glèze, cultivateur, avec lequel elle est domiciliée au lieu d'Ausset, commune de Lalbenque, pourvue de l'assistance judiciaire suivant décision du bureau de Cahors, en date du vingt-six juillet dernier, et ayant M<sup>e</sup> Jules Billières pour avoué constitué.

A été déclarée séparée quant aux biens seulement d'avec le sieur Etienne Glèze son mari.

Pour extrait certifié sincère et conforme, par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le deux novembre mil huit cent quatre-vingt-huit.

L'avoué poursuivant, J. BILLIÈRES.

**A propos du Courrier Français**

On s'est beaucoup occupé ces derniers temps du *Courrier Français*, ce journal illustré que le ministre de la justice a cru devoir continuer à poursuivre malgré l'acquiescement prononcé par les juges de première instance pour des dessins peut-être un peu risqués, mais nullement dangereux pour la clientèle artistique de ce journal. Depuis quelque temps il semblait s'amender, il habillait sa muse.

Maintenant c'est bien pis, le *Courrier Français* a des allures officielles. Il ouvre pour ses lecteurs, abonnés et amis une souscription dont le montant servira à commander une statue de Lazare Carnot, qui sera offerte au président de la République pour orner une des places de la ville de Paris. Un concours de sculpture et dessins est déjà ouvert par ce journal, qui garantit dès à présent une prime de dix mille francs.

Quelles surprises nous réserve encore ce journal ? Il paraît que les prochains numéros doivent nous l'apprendre, et pour ne pas nous en priver, le directeur du *Courrier Français*, M. Jules Roques, demande dans toutes les villes des libraires ou marchands de journaux pour leur confier la vente qui existe pourtant dans toutes les gares.

Ecrire au *Courrier Français*, 14, rue Séguier, à Paris.

**Hernies**

La Hernie constitue un accident sans gravité quand elle est bien soignée mais qui devient des plus sérieux sous l'influence de l'incurie. Abandonnée à elle-même ou réprimée seulement par un bandage, elle suit une marche progressive et fatale ; une véritable infirmité en résulte et le malade voit s'affaiblir son énergie morale aussi bien que ses forces physiques.

Rendre aux tissus leur tonicité pour obtenir ensuite la cicatrisation de la déchirure, tel est le but que permet d'atteindre la MÉTHODE DU DOCTEUR CHOFFÉ, ex-médecin de la marine, méthode si clairement exposée dans son *Traité de Médecine Pratique* qui comprend une étude complète des affections chroniques de tous les organes.

Le D<sup>r</sup> CHOFFÉ, quai Saint-Michel, 27, Paris, adresse gratuitement cet excellent ouvrage de plus de 350 pages à tous ceux qui accompagnent leur demande de 60 centimes en timbre poste pour les frais d'envoi. D<sup>r</sup> SANDREAU.

**ÉTUDE**

de M<sup>e</sup> Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Sainte Claire n<sup>o</sup> 52, près le palais de Justice.

**EXTRAIT**

D'UN

**jugement de séparation de biens**

Par jugement du Tribunal civil de Cahors, rendu le trente-un octobre 1888, enregistré, la dame Marie Vertut, sans profession épouse du sieur Calixte Fourgous, garçon meunier, avec lequel elle est domiciliée à Artis commune de Sénaillac, pourvue de l'assistance judiciaire suivant décision du bureau de Cahors, en date du vingt-six juillet dernier, ayant M<sup>e</sup> Jules Billières pour avoué constitué.

A été déclarée séparée, quant aux biens seulement, d'avec le sieur Calixte Fourgous, son mari.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors le deux Novembre 1888. Signé : J. BILLIÈREL.

**DERNIÈRE LOCALE**

Cransac, 2 nov. 2 h. m

Une explosion de Grison vient de se produire dans les mines, où plus de 200 mineurs étaient occupés. On craint que la plupart aient été atteints.

Je vous tiendrai au courant.

**BOURSE.** — Cours du 2 novembre 1888.

3 0/0.....	82 57
3 0/0 amortissable (nouveau).....	85 47
4 1/2 0/0 1883.....	105 50
Actions Orléans.....	1,322 50
Actions Lyon.....	1,310 00
Action Panama.....	278 75
Obligations Orléans 3 0/0.....	401 50
Obligations Lombardes.....	302 00
Obligations Saragosse.....	356 00

**Changements de saison**

Les changements de saison sont les époques de l'année où l'on doit le plus veiller à sa santé. C'est le moment où les Humeurs sont en mouvement où la Bile et les Glaires encombrant l'estomac et les intestins ; il en résulte un manque d'appétit une générale courbature, fièvre, Maux de tête, migraines, étourdissements ; on se trouve congestionné. Dans ce cas, nous ne pouvons mieux faire que de vous conseiller d'avoir recours aux **Pilules Giequel**, qu'il vous sera facile de vous procurer dans toutes les Pharmacies, au prix de **1 fr. 50** la boîte.

**20 ans de névralgies**

Doizic (Loire), le 6 août 1888. — Je souffrais depuis 20 ans d'une névralgie à la tête et de maux de reins ; depuis que j'ai fait usage de vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, je ne ressens plus rien. Je vous témoigne toute ma reconnaissance, car j'avais suivi tous les traitements possibles sans résultat. (Sig. lég.) M<sup>me</sup> FOURNET.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

(de 3 à 4 h. du soir, Allées Fénélon).

PROGRAMME DU 4<sup>ème</sup> MARCHÉ NOV. 1888

Pas redoublé	Sellenick.
La Gde Duchesse (ouverture)	Offembach.
Le bal masqué (polka)	Seifert.
Air favori de Marie Leczinska	Vasseur.
Le Chant du Bivouac	Ketterer.

# MODES DE PARIS

M<sup>me</sup> DE VERNANT a l'honneur de prévenir les Dames de Cahors qu'après avoir travaillé dans une des premières Maisons de Paris, elle vient s'établir dans la localité et tient à la disposition de ces Dames un assortiment de Chapeaux dans tous les genres à des prix très-modérés, ainsi que des Fleurs, Plumes et Manchons.

3, rue de la Mairie, maison Capmas tapissier.

## Établissement Hydrothérapique

CHEZ M<sup>me</sup> SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Étuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

### TARIF :

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Étuves, avec soins particuliers..	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr.	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennès, etc.	1 fr. 50

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

## GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

# A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G<sup>de</sup> grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

**LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES**  
Agréé chimiquement  
**MÉDAILLE D'OR**  
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

**FOURGEAUD & LACOSTE**  
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricateurs  
**PÉRIQUEUX**

Il est facile d'imiter: Il est difficile de créer  
l'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.  
Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

FRÉDÉRIC 4880 DIPLOME D'HONNEUR  
Membre du JURY  
GRAND PRIX  
GORDAUX EXP. INT. 1882 HORS CONCOURS  
Association nationale

EXPOSITION

CAHORS 1881

# B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

**Vins rouges de table**  
Narbonne 1<sup>er</sup> choix, expédiés directement de la propriété à 90 fr. la barrique de 220 litres, logés, droits de régie et ports payés gare de l'acheteur. S'adresser à Messieurs JEANDET et PIGASSOU, propriétaires, à Narbonne. Envoi franco sur demandes d'échantillons et prix courants pour les qualités supérieures. Représentants sérieux sont demandés.

## La Foncière

COMPAGNIE  
d'ASSURANCES sur la VIE  
Autorisée par décret du Gouvernement  
Place Ventadour, à PARIS  
Capital social: 40 MILLIONS

ASSURANCES  
VIE ENTIÈRE—MIXTE—TERME FIXE  
Ces Assurances donnent droit à une PARTICIPATION de 80% dans les BÉNÉFICES de la Compagnie  
Assurances Temporaires, Assurances de Survie, Assurances de Capitaux différés.

RENTES VIAGÈRES  
S'adresser à Cahors: à MM. ESCOFFIER, 115, boulevard Gambetta; DALET, 1, allées Fénélon, agents généraux.

## VICHY

Administration—Paris, 8, Boulevard Montmartre  
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.  
SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.  
SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE  
Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens

**UN RÉDACTEUR** bien au courant, désire rédiger un journal Conservateur ou très modéré.  
Ecrire à l'Agence Havas, à Paris, 8, place de la Bourse, aux initiales S. P.

## DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS  
Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.  
GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.  
TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, arifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

## \* AUDOUARD \*

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

**CHIRURGIEN-DENTISTE**  
Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze  
**A BRIVE**

"POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LÉUCODONÉ"  
Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.  
5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.  
EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

## LE TÉLÉGRAMME

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN  
Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.  
Le Télégramme sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.  
On s'abonne à Paris, 5, rue Coghéron  
Trois mois: 12 fr.; Six mois: 24 fr.; Un an: 48 fr.

Le propriétaire-gérant, Layton.

## GAZ DE CAHORS

# VENTE DE CHAUX

Chaux pour la construction (l'hectolitre) 1 fr. 10  
Chaux pour amendements id 0 33

PRIS A L'USINE A GAZ

## 6 MILLIONS

DISPONIBLES POUR PLACEMENTS  
Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX  
Titres au porteur et nominatifs même grevés de restitution, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits.  
Avances avant Formalités, Discrétion. — LACOMBE & GONNET, 13, rue Laffitte, PARIS

1889  
CALENDRIER  
DU LOT

Prévisions du temps d'après Nostradamus.  
Renseignements Statistiques et Administratifs.  
DONNE TRÈS EXACTEMENT LES JOURS  
Prix: 50 centimes.  
EN VENTE:  
Chez Edouard DELSAUD, Libraire-éditeur  
RUE DE LA MAIRIE. — CAHORS  
Notice sur le Château de Roussillon.

## GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

# Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Étoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Églises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.  
JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir u moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN  
avec les

## BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité: 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez: J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCIERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

## L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES  
Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.  
125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

15 CENTIMES la livraison avec carte colorisée

ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75

AVEC 125 CARTES COLORIÉES

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes.

La 1<sup>re</sup> liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires  
donner un spécimen gratis à PAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1<sup>re</sup> série